



2023-118

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 15 décembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 9/12/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Roland SEUX,  
Gilles AUDRAS, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC,  
Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN  
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Roland SEUX

**OBJET : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'émergence de projets en faveur de la chaleur renouvelable, étude de faisabilité, choix du prestataire**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée en juin 2023 pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité géothermie pour le bâtiment du Centre Socio Culturel. Il rappelle également l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) et de la démarche territoire à énergie positive (TEPOS), validée par délibération de la CAPEV en date du 14/12/2023.

Un seul prestataire a répondu à l'offre, AVP INGENIERIE, pour un montant de 19 380 € HT. Il propose donc de retenir ce prestataire, le projet étant financé à hauteur de 11 641 € HT par la CAPEV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le choix d'AVP INGENIERIE pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'émergence de projets en faveur de la chaleur renouvelable, pour un montant de 19 380 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation du présent projet.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Roland SEUX